



BENOR

CERTIFICAT BENOR n°

23/194/505



délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR des granulats TRA 411 à la société

Belle Roche Sablar SA
Grand'Route 71 - 4367 Crisnée

pour le produit avec désignation suivante

Sable de concassage calcaire
0/2 MF A f22 a PB EK ECS30

fabriqué dans son unité de production

Belle Roche Sablar SA
Route d'Aywaille 191 - 4170 Comblain-au-Pont

en conformité avec les

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PTV 411

Par la délivrance de ce certificat, BE-CERT déclare que, sur base d'un contrôle externe régulier de l'autocontrôle industriel et au moyen d'essais de contrôle dans un laboratoire externe, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le détenteur du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions techniques.

La fiche BENOR avec la description précise des caractéristiques du granulat est disponible auprès du producteur.

Sur base de la délivrance et du maintien de ce certificat, BE-CERT octroie au détenteur du certificat le droit d'usage de la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le bon de livraison et, le cas échéant, sur l'emballage. L'usage de la marque BENOR ne décharge pas le détenteur du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

Ce certificat est valable jusqu'au 31/01/2024. La validité de ce certificat peut-être vérifiée sur le site internet <https://extranet.be-cert.be>.

Délivré à Bruxelles le 24/01/2023

ir. C. Ladang
Directeur

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties intéressées.